

Image not found or type unknown



Une association peut-elle distribuer ses bénéfices ?

Fiche pratique publié le 24/10/2014, vu 796 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Une association peut réaliser un bénéfice, sans qu'il ne soit nécessaire d'examiner si celui-ci est accidentel, habituel ou systématiquement recherché.

Si l'association décide de distribuer ses bénéfices à ses membres, elle n'a plus une gestion désintéressée et devient donc fiscalisée.

[Voir le détail](#)